

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS :

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Cédric BOUGON (excusé), Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Objet de la Délibération
n°20221215-150

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- FINANCES :

- **Demande d'aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 :**

• **Projet réhabilitation et extension des locaux de la mairie et France Services avec passage semi-couvert et aménagement extérieur.**

Le Conseil Municipal a approuvé par délibérations du 19 mai 2022 et du 11 juillet 2022 l'attribution des lots du marché de travaux de requalification de l'îlot Mairie-France Services pour un montant total de 2377646.18€ HT.

La maîtrise d'œuvre estime à 1 476 774.90 € HT la part du marché imputable à France Services et au passage semi-couvert (dont un surcoût de démolition imputable à France Services de 373 766.22€ HT).

Ce projet étant à rayonnement intercommunal, Mr le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat, en demandant la DETR et la DSIL.

Le Conseil municipal, décide de solliciter l'Etat pour une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et pour une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sur ce dossier et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
		DETR 2023:	250 000.00 €
Montant des travaux :	1 476 774.90 €	DSIL 2023 :	174 000.00 €
		DETR(2022) :	250 000.00 €
		Région :	99 885.00 €
		Département :	214 632.00 €
		Région (Bien vivre en Bretagne) :	45 121.00 €
		Commune (autofinancement30%) :	443 136.90 €
Total :	1 476 774.90 €	Total :	1 476 774.90 €

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN


